

FLEURIEUX-SUR-L'ARBRESLE



RHONE

Délibération du Conseil Municipal du 19 septembre 2022

Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 13

Pouvoirs : 04

Votants : 17

Date de Convocation du Conseil Municipal :
13 septembre 2022

L'an deux mil vingt deux, le dix-neuf septembre à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de Monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

Thomas ALESSI, Diogène BATALLA, Véronique BOUCHARD, Nathalie DENIS, Baptiste GAUDELUS, Aymeric GIRARDON, Evelyne GIRARDON, Elvine LEON, Jean-Marie LEYGONIE, Isabelle MORESI, Frédérique MOULIGNEAU, Chani PETIT et Florence RIUS.

Absents excusés : Caroline BENOIT-GONIN (pouvoir donné à Elvine LEON), Stanislas BOUCHET, Guy COLENT (pouvoir donné à Chani PETIT), Sylvie DESBOURDELLES (pouvoir donné à Thomas ALESSI) et Vincent LABOURIER (pouvoir donné à Evelyne GIRARDON).

Absent : Olivier CHAMBE.

2022-49 Délibération autorisant le renouvellement de la convention entre la MJC Eveux Fleurieux, la mairie d'Eveux et la mairie de Fleurioux-sur-L'Arbresle relative à la répartition des coûts pour l'entretien des locaux scolaires dans le cadre de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement pour la période 2021/2022

Rapporteur : Véronique BOUCHARD

VU le contrat Enfance-Jeunesse 2019-2022 signé entre les mairies d'Eveux, de Fleurioux sur l'Arbresle et la Caisse d'Allocations familiales avec comme prestataire la MJC Eveux Fleurieux,

VU le projet de convention pour la période du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022,

CONSIDERANT que la mairie de Fleurioux-sur-L'Arbresle ne doit pas porter seule les dépenses liées au frais de nettoyage des locaux utilisés par l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement alors que la MJC Eveux Fleurieux accueille des enfants d'Eveux et de Fleurioux sur l'Arbresle,

Dans le cadre de l'accueil de loisirs sans hébergement, la MJC Eveux Fleurieux utilise les locaux scolaires de l'école du Chêne à Fleurioux-sur-L'Arbresle.

Quatre agents de la mairie de Fleurioux-sur-L'Arbresle assurent le nettoyage de ces locaux le mercredi

et pendant les vacances scolaires.

Des enfants d'Eveux étant accueillis au centre de loisirs, il a été convenu avec la mairie d'Eveux que ces derniers participaient au financement de l'entretien des locaux au prorata du pourcentage d'enfants Eveusiens fréquentant l'accueil de loisirs sans hébergement, référence année 2021 soit 27%.

Le projet de convention et le décompte sont annexés à la présente délibération.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention relative à la répartition des coûts pour l'entretien des locaux scolaires dans le cadre de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement pour la période allant du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,


Diogène BATAÏLLA

